

Cette licence permet :

- La pratique des épreuves des départements Jeunes et Adultes.
- La pratique de toutes les activités de loisirs pour les jeunes et les adultes.
- La pratique de la compétition jusqu'au niveau national, à l'exception des Championnats de France, Coupes de France, Critériums nationaux et des rencontres internationales.

### LES CLASSIFICATIONS DU DEPARTEMENT JEUNES

*Pour permettre à la personne handicapée de s'affronter aux autres dans des épreuves sportives correspondant à ses possibilités, une classification a été élaborée. Elle détermine 2 grandes catégories qui sont fonction :*

- 1- *de la façon dont pratique la personne (debout ou fauteuil)*
- 2- *du potentiel physique (classes)*

♦ **Mode de pratique pour debout** : classes D1 – D2 – D3 – D4 – D5

♦ **Mode de pratique pour fauteuil** : classes FE - F1 – F2 – F3

Classes	Description du handicap	Exemples
D 1	Handicap des membres inférieurs et supérieurs + problèmes d'équilibre.	IMC athétosique ou spastique, quadriplégique, certains poliomyélitiques, troubles cérébelleux etc.
D 2	Handicap modéré des membres inférieurs gênant la course et les prises d'élan + handicap partie supérieure du tronc - membres ou handicap des membres inférieurs + atteinte légère du bras utilisé dans la pratique ou atteinte sévère d'un hémicorps gênant la course et les prises d'élan.	IMC spastique, hémiplegique grave, Little Arthrogrypose, amputé, handicap asymétrique des membres inférieurs ou supérieurs, traumatisé crânien.
D 3	Handicap léger des membres inférieurs avec possibilité d'élan + bons membres supérieurs ou bons membres inférieurs mais handicap d'un bras ou problème de tronc ou atteinte légère d'un hémicorps, handicap fonctionnel avec légère incoordination.	Scoliotique avec corset, poliomyélitique léger, hémiplegique léger, amputé d'un bras ou tibial appareillé, IMC léger, etc.
D 4	Forme minimale d'atteinte hémiplegique ou quadriplégique permettant de courir sans asymétrie, atteinte minimale d'un seul membre supérieur ou inférieur, raccourcissement des membres inférieurs de moins de 7 cm, scoliose inférieure à 60° d'angulation, nanisme supérieur à 145 cm.	
D 5	Déficient visuel avec guide et non voyant (D5A) Déficient visuel sans guide (D5B).	
FE	Candidat utilisant habituellement le fauteuil électrique comme mode de déplacement.	
F 1	Peu de capacité motrice des membres supérieurs et inférieurs, peu de préhension des mains et peu d'équilibre du tronc. Déplacement en fauteuil roulant en propulsion manuelle (lentement ou asymétriquement) ou podale.	Tétraplegique, handicapé des membres supérieurs et inférieurs, IMC. Athétosique ou spastique, hémiplegique, myopathe, troubles cérébelleux.
F 2	Bonne motricité des membres supérieurs, mais peu d'équilibre du tronc ou motricité incomplète des membres supérieurs, mais bon équilibre du tronc.	Paraplegique et poliomyélitique sans abdominaux (lésion vertébrale de niveau métamérique D4 à D10). IMC avec bons membres supérieurs, mais problèmes d'équilibre du tronc, candidat avec corset, etc.
F 3	Bonne motricité des membres supérieurs, bon équilibre du tronc en fauteuil.	Paraplegique et poliomyélitique avec de bons abdominaux (lésion vertébrale D 11 et moins), IMC avec de bons membres inférieurs pratiquant en fauteuil roulant, etc.

**Le Département Jeunes vérifiera la classification des jeunes lors des manifestations sportives.**